<u>TABLE RONDE 2 : « LA SÉCURISATION DES BESOINS EN EAU POTABLE ET DES BESOINS ÉCONOMIQUES »</u>

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci de bien vouloir prendre place pour passer à la deuxième table ronde. Nous allons redémarrer. Je vous demande juste un peu de silence pour ceux qui n'ont pas encore pris place. Nous allons aborder la deuxième table ronde consacrée à la sécurisation des besoins en eau et aux besoins économiques. Est restée avec nous Audrey MASSOT que vous connaissez maintenant par cœur. Elle représente à cette deuxième table ronde la voix de l'État. Sylvie TOPOR, responsable urbanisme et foncier à la Chambre de Commerce et d'Industrie, nous a rejoints. Bonjour. Nous avons également avec nous Joseph CESARO, maire de Valbonne et élu de la CASA, délégué à l'Eau et à l'Assainissement, Jean-Philippe FRÈRE, vice-président de la Chambre d'Agriculture, qui est déjà intervenu lors de la session de questions/réponses, et Marc MALFATTO, maire de Gréolières, élu à la CASA et délégué à la Gestion des Ressources en Eau dans le haut et moyen pays.

Je m'adresse à vous deux, Messieurs les Maires, pour démarrer. Entre mer et montagne, entre moyen, haut pays et littoral, le territoire de la CASA est loin d'être uniforme. Pouvez-vous nous expliquer ou nous rappeler comment est gérée la ressource en eau sur le territoire ? Monsieur Joseph CESARO.

Monsieur Joseph CESARO. – Merci. Bonjour à tous. Nous avons un territoire très diversifié, du point de vue de la ressource en eau. Le haut pays est divisé en deux entités : du côté est se trouve le SEVI, qui assure la production d'eau et la distribution ; du côté ouest une régie « met en musique » si je puis dire, la distribution de l'eau et des sources qui se trouvent sur le territoire. Lorsqu'on descend un peu, on arrive sur le moyen pays. Sur le côté ouest se trouve le Foulon qu'on a évoqué tout à l'heure en instance. Pour ces entités, il y a un déficit endémique d'eau et le Foulon est obligé d'acheter tous les étés de l'eau au SICASIL. Cela a été évoqué par le maire de Châteauneuf dans des conditions particulières. Lorsqu'on descend encore, on arrive sur le littoral. L'eau du littoral est puisée principalement dans les nappes phréatiques du Var. Nous n'avons donc pas de pipeline au sens strict du terme. Par contre, c'est bien de l'eau qu'on va puiser sur un autre territoire que celui de la CASA.

Monsieur Denis CARREAUX. – Clairement, la CASA n'est pas autonome en matière d'eau.

Monsieur Joseph CESARO. – Non. Enfin, il y a le site de Valrose qui est une entité un peu à part et rattachée au SICASIL pour lequel l'eau est abondante. C'est bien le SICASIL qui vend au Foulon l'excédent d'eau qu'ils ont. Voilà pour le périmètre. Je crois qu'on avait déjà vu au travers de la précédente table ronde que ce territoire concentre toutes les difficultés. Un apport d'eau provient du Var. Cette ressource paraissait abondante jusqu'à il y a deux ans. Elle montre maintenant ses limites. Lorsque j'étais en fonction il y a trois ans, on pensait que cette ressource aurait pu alimenter la plupart du territoire. Il se trouve que maintenant, nous savons que les limites sont là. Les sources du haut pays alimentent, mais pas suffisamment. La vraie question est : comment, dans le futur, pourra-t-on obtenir assez d'eau pour l'ensemble de la population ?

Vous avez évoqué une question assez pertinente. Notre technopole se développe. Elle augmente en termes de nombre d'emplois. On est passé de 28 000 quand j'ai pris mes fonctions à 41 000 emplois sur le terrain. On a besoin de construire, d'augmenter la population. La tension sur l'eau est une question assez prégnante.

Monsieur Denis CARREAUX. – On reviendra sur cette question. Marc MALFATTO, d'abord, pouvez-vous nous donner votre vision des choses et nous dire comment on peut faire en sorte de sécuriser les besoins en eau?

Monsieur Marc MALFATTO. – Bonjour à toutes et à tous. Le territoire de la CASA, comme vient de le dire Joseph, est très partagé par rapport à la ressource. Tout à l'heure, Cyril parlait du massif de Cheiron. Sur sa partie sud, ce massif est certainement la zone la moins en tension au vu de l'alimentation. Dès le Loup lui-même qui, par l'alimentation des sources de Cannes à partir des sources de Gréolières, du Foulon, à partir du SIEF et des pompages qui se font du côté de [NOM 01.55.42], peut connaître effectivement un certain nombre de sujets et d'interrogations.

La situation sur le haut pays est assez diverse. Effectivement, nous avons un certain nombre de communes comme Caussols, Gourdon, le pic de Courmettes qui peuvent, en situation de déficit, gérer l'alimentation. Ces mesures d'alimentation ne se font pas seulement par les tuyaux d'eau, mais par la route. Ce sont des camions qui peuvent avoir à alimenter les populations locales de ces trois secteurs. Une situation qui est assez diversifiée.

Quand je parlais du sud du Cheiron, là aussi, nous avons une situation un peu différente sur le bassin du nord du Cheiron, puisque nous connaissons parfois un certain nombre de difficultés pour l'alimentation, au niveau de la source du Vegay, voire de la source de la Gravière. Sur ces deux sources en particulier, nous avons connu des baisses de production importantes, avec aussi, il faut bien le préciser, des consommations pour les communes du haut pays qui peuvent être considérées comme étant marginales puisque nous arrivons sur des moyennes de 70 m³ foyer par an sur le pays, par rapport à des consommations moyennes par foyer qui sont plus importantes sur une moyenne ou sur la zone littorale.

Comment sécuriser? Je pense qu'une partie des réponses ont été apportées lors de la première table ronde. Mais de là, un certain nombre d'infrastructures, j'étais sensible à ce que disait la Chambre d'Agriculture, soit faire la différence entre l'eau potable et l'eau brute. La particularité de l'existence du monde agricole dans le haut pays a toujours été d'avoir des canaux d'irrigation, voire des sources résurgentes qui allaient alimenter le monde agricole. Aujourd'hui, tout cela assure globalement le réseau d'eau potable. Cela peut poser effectivement un certain nombre de sujets. Quoiqu'il arrive, comme on peut l'imaginer parfois, jusqu'à la construction d'une retenue de telle manière à sécuriser l'alimentation, mais je le dis souvent à Joseph, y compris avec nos chutes, nous alimentons le Loup. Et le Loup est trop peu pour alimenter le sud. Donc la solution la plus pertinente à mon sens, serait la sécurisation de la ressource, on en parlera certainement tout à l'heure, c'est la rationalisation des usages et, on parlait de sobriété, d'aller sur une vision, non pas infinie de la ressource, mais le réseau on ne peut pas dire fini, mais à mesurer du sens de la ressource.

Monsieur Denis CARREAUX. – Travailler sur la sécurisation de la ressource en eau conduit, et on l'a vu à certains moments, à interdire. Jean-Philippe FRÈRE, vous l'avez vous-même évoqué, on a interdit d'arroser l'année dernière à des agriculteurs. Est-ce que c'est acceptable ?

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Sur le fonds, bien sûr que non. Il faut revenir en arrière, c'est la situation qui a conduit certains maires à prendre cette décision. C'est le manque d'eau. La priorité donnée à l'alimentation humaine est une chose qu'on peut comprendre. Comme je l'ai dit dans mes propos tout à l'heure, là où nous n'étions pas contents, c'est sur le manque d'anticipation. Je l'ai dit avec mes mots tout à l'heure. Si vous reprenez mon discours quand on a fait les Assises de l'agriculture, avec la préfecture, la Métropole à l'époque et avec ENSEA (je crois que la métropole n'existait pas encore) au palais sarde, j'avais tenu des propos pour annoncer exactement la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. C'est ce manque d'anticipation.

C'est peut-être plus facile pour nous, c'est dur ce que je vous dis, mais on est tous les jours dehors et on le voit. Que ce soit sur les insectes qui ont disparu, certains qui étaient existants et qui se sont multipliés puissance mille. Nous sommes obligés de faire des mutations importantes, toutes filières confondues, que ce soit en arboriculture, en maraichage, en plantes à parfum ou pour nos animaux, le directeur de la DDTM et Madame le disaient tout à l'heure, on a dû s'adapter. Des troupeaux qui se déplacent moins parce qu'on le prend de plein fouet. La sanction, Monsieur le Maire l'a dit, tout le monde l'a développé, aujourd'hui mettre en opposition n'est pas la solution. La solution est de trouver tous ces outils qui vont servir à passer ces moments difficiles et qui vont durer.

Vous savez la nature, on le voit dans l'agriculture, nous le fait toujours « payer cash ». À un moment donné, quand ça tourne, ça tourne, il n'y a pas de document à fournir, pas de chèque à faire, on le prend cash. Vous parliez tout à l'heure, Monsieur, de la sobriété de la ressource en eau. Pour nous, elle ne doit pas passer par l'augmentation des prix. Je sais que Monsieur MACRON veut réviser la carte agricole, mais chez nous, il ne pourra pas le faire parce que si on ne fait pas de légumes, je ne vois pas ce qu'on peut faire d'autre. Mais la sobriété, pour nous, ne doit pas être une obligation pour les gens. Nous sommes beaucoup plus favorables à cette façon de sensibiliser. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait avec les Assises de l'eau organisées par Monsieur le Préfet, sans oublier l'observatoire de l'eau par le Département. Monsieur MARRO y siège et le pilote aussi.

Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est trouver des solutions. Nous avons fait des propositions qui étaient précises. Nous avons un technicien Antoine ROBERT, Conseiller auprès de la Chambre d'Agriculture, qui est là avec moi aujourd'hui, pour accompagner les communes et trouver des solutions. Tout le monde l'a dit, Monsieur le Maire l'a dit, notre collègue de Gréolières l'a bien expliqué. Je pense qu'aujourd'hui, il faut tout mettre en œuvre pour que le monde agricole quitte le réseau d'eau potable. On ne peut pas continuer à se raccorder. Avec le Département, avec le [inaudible 02.01.44] et avec la CASA, puisqu'un FEADER avait été créé pour aider les collectivités à essayer de quitter ce réseau et de mettre en place des réservoirs.

Monsieur Denis CARREAUX. – Quitter le réseau d'eau potable, est-ce que c'est imaginable ? J'ai envie de vous poser la question, Madame Audrey MASSOT. Est-ce que c'est quelque chose de réaliste, de possible ?

Madame Audrey MASSOT. – Je pense que plusieurs solutions sont envisageables. Le quitter tout de suite, la Chambre d'Agriculture le dira mieux que moi, c'est inenvisageable, puisqu'elle représente la seule modalité d'alimentation en eau pour certains exploitants agricoles. Ils ont effectivement besoin de cette ressource en eau. Le problème est que ce besoin se cumule avec les besoins accrus, lors de la période de pic estival, lorsque le pic est au plus haut. Il y a donc aussi des pics de demande pour l'eau potable. Cela crée, un potentiel « conflit d'usage », des mots que nous n'avons pas abordés dans la matinée. Il faut éviter d'arriver à ces conflits d'usage, car une fois mis sur la table, il est compliqué de les résoudre. Beaucoup d'anticipation est nécessaire, comme le disait Monsieur FRÈRE, poser le diagnostic du manque d'eau et choisir dans quelles zones il faudra intervenir en priorité pour éviter d'agir ensuite en crise.

J'ai envie de reparler des canaux d'irrigation encore une fois. Je l'ai abordé très rapidement tout à l'heure. Beaucoup reste à faire sur ces canaux. On en comptabilise déjà plus de 200 à 300 dans le département. Le chevelu de ces canaux existants est extrêmement important. Le problème est qu'ils sont mal entretenus et donc assez fuyards. L'eau ainsi déviée dans le moyen-haut pays se retrouve, d'une manière ou d'une autre, perdue dans le milieu naturel et revient très difficilement ensuite au cours d'eau principal et à la nappe. Ce sont des pertes colossales sur tout un linéaire. Une action d'ampleur est à mener avec la Chambre d'Agriculture, le SMIAGE maralpin, l'observatoire de l'eau et surtout aussi l'Agence de l'eau et la Région qui sont de potentiels financeurs sur ces sujets pour pouvoir réhabiliter ces canaux, avec en priorité la préservation des milieux naturels. Une dérive d'une partie des cours d'eau en été doit être évitée pour des usages que nous jugeons non prioritaires, typiquement les jardins privés de certaines propriétés qui peuvent se passer de cette eau en été pour donner la priorité à des usagers agricoles qui en ont vraiment besoin.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Madame Sylvie TOPOR, quel regard est porté à la Chambre de Commerce et d'Industrie sur la question de la ressource en eau? Disposez-vous de données, d'étude sur la question?

Madame Sylvie TOPOR. – Bonjour à toutes et à tous. Nous avons commencé à nous pencher sur la problématique de l'eau il y a environ 18 mois, quand on a été sollicités notamment par les services de l'État, et on les remercie, pour participer aux Assises de l'eau. Nous avons coanimé un atelier avec la Chambre d'Agriculture qui s'appelle « sécurisation des besoins économiques ». Son objectif était bien de permettre au monde économique et agricole de s'approvisionner de façon durable et de pouvoir réfléchir à des solutions.

Depuis, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les services de l'État pour animer des ateliers. Nous avons tout d'abord lancé une enquête flash pour identifier les filières les plus vulnérables. Cela a été un peu rapide. C'était juste avant la période de sécheresse, la période estivale. Là, nous avons décidé de travailler, c'est une priorité affirmée par mon président, Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, de travailler sur une vraie stratégie en trois axes.

Le premier axe est d'améliorer la connaissance des usages de l'eau. Il est issu des travaux de cet atelier. Nous nous sommes énormément basés sur les échanges particulièrement riches qui ont eu lieu durant les différentes sessions de travail de l'atelier où se trouvaient de nombreux acteurs économiques et différents professionnels. Ils nous ont fait part de leur expérience, des problématiques rencontrées sur lesquelles nous avons pu travailler et élaborer la stratégie. Dans l'enquête flash, nous avions réalisé une vraie étude sur la segmentation afin de connaître l'utilisation de l'eau.

De nombreuses actions de pédagogie et de sensibilisation des acteurs économiques. Ils sont en effet confrontés à de nombreux défis : l'énergie, les difficultés de recrutement et maintenant on les sensibilise également sur l'eau. Certaines activités ont été confrontées directement en période estivale à des problématiques de fonctionnement. Cela entraînait le mécontentement de la clientèle quand ils ne parvenaient pas à répondre au contrat initial, voire même carrément la fermeture de certaines activités. Cela a été évoqué dans le précédent atelier avec des problèmes liés aussi à l'emploi et à la pérennité des entreprises.

Le troisième axe est également un axe très important, c'est l'accompagnement aux économies d'eau. Il consiste en des diagnostics effectués au sein des entreprises, qui permettront d'accompagner, on étudiera les process industriels et on travaillera sur les filières tourisme aussi, qui représentent un poids économique important sur notre territoire. Quand nous travaillerons sur ce volet, nous aiderons les chefs d'entreprise à mettre en place des actions d'économie d'eau qu'on évaluera dans un dernier temps pour pouvoir mettre en place également des actions proactives si nécessaires.

Le tout est d'arriver à une amélioration et à une sobriété en eau et de pouvoir surtout poursuivre l'activité économique dans de bonnes conditions en prenant en compte l'ensemble de ces éléments.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Une double question aux deux maires Joseph CESARO et Marc MALFATTO, à la fois sur la question des économies. Comment? Existe-t-il des pistes pour travailler et obtenir des gains substantiels en matière d'économie d'eau? La deuxième question est la question des rendements et des fuites. On sait qu'une partie des chiffres ont été donnés tout à l'heure (77 %), soit un quart de cette ressource qui part dans la nature. Comment peut-on faire en sorte d'améliorer les choses? Joseph CESARO.

Monsieur Joseph CESARO. – Du point de vue de la CASA, les questions relatives à la sécurisation et aux deux questions que vous avez posées, elles prennent corps avec un schéma directeur que nous élaborons actuellement et qui essaiera de répondre à l'ensemble des questions d'économie, de savoir à quel moment on peut perdre de l'eau et, surtout, à la question du renouvellement des réseaux pour qu'on n'ait plus de fuites. Je pense qu'un effort considérable est fait en termes d'écoute des réseaux pour détecter là où se trouvent les fuites et je crois que c'est un investissement extrêmement important qui sera réalisé dans les années à venir.

Je crois que le syndicat du Foulon, pour sa part, a réussi à colmater les fuites sur son réseau principal. Il vient de prendre en charge les réseaux secondaires, donc les recherches de fuites sont très importantes. Je crois qu'en termes d'économie d'eau, il y a également la question de la réutilisation de l'eau qui se pose de façon prégnante. Je crois que dans ce schéma directeur on prévoit également le côté eau ayant déjà servi, mais qui peut être réutilisée.

Monsieur Denis CARREAUX. – Marc MALFATTO.

Monsieur Marc MALFATTO. – Sur la ressource et l'économie, je vais essayer de reconstituer un peu le décor de manière à ce que chacun comprenne bien. Je ne parlerai pas de conflits d'usage. Je parlerai plutôt de discussion pour des usages, voire de territoires sur la différence qui peut exister entre une conciliation en milieu rural et une consommation sur la partie de la côte.

Sur la partie économie, comment travaillons-nous sur le pays ? D'abord, nous avons fermé, je pense que c'est à peu près commun, fontaines et bassins. Nous avons équipé toutes les fontaines que l'on pouvait aussi trouver sur la commune de boutons-poussoirs et non plus de robinets. Je vous indique cela qui pourrait paraître anecdotique, mais qui conduit les populations locales à s'interroger sur la problématique de la ressource et engager pourquoi pas des débats comme on a pu en avoir tout à l'heure, sur la problématique du golf situé un peu plus bas.

La ressource. D'abord je tiens à remercier la CASA qui, chaque semaine, m'adresse les relevés de la production des sources et des consommations. Cela me permet d'avoir une vision à peu près claire de la situation en période à problème. Ensuite, nous avons un certain nombre de productions qui ne sont pas directement utilisées pour la consommation. Je prendrai un seul exemple. La source qui alimente le village de Gréolières, la source dite de Jeanne Magnol [02.12.35], est une source qui tourne entre six et dix litres par seconde avec une surverse qui rejette entre six et dix litres par seconde environ puisque les capacités du bassin, les capacités de consommation sur la commune sont bien inférieures à ses capacités de production qui renvoient effectivement ensuite par des valeurs, particulièrement [inaudible 02.12.31].

Nous avons donc ce souci d'avoir une ressource perçue par les habitants avec une demande de sobriété nécessaire et, contrairement à ce que moi-même je pouvais imaginer, les choses se régulent à peu près raisonnablement et chacun comprend bien qu'il y a un enjeu sur l'eau. Un enjeu sur l'eau parce que les populations locales pour les plus anciennes savent que ce territoire était un territoire d'eau. Ce territoire d'eau donnait lieu à la culture vivrière et permettait donc au cultivateur local, il n'était pas question d'exploitation importante, de vivre grâce à cette eau. Il s'agit donc d'une véritable richesse qu'il faut préserver.

Le vrai sujet effectivement c'est, dès l'instant que l'on va vers le sud, comment faire en sorte que chacun soit aussi sensible à cette préoccupation. Je pense que la partie pédagogique, tout à l'heure Audrey vous l'avez précisé, les plus jeunes générations sont sensibles certainement plus que nous à cette problématique de la ressource. Je crois qu'il faut continuer à travailler en ce sens. Après, pour un avis plus personnel, je précise que Gréolières-les-Neiges, c'est fini parce qu'il n'y aura plus de neige. On voit bien que l'événement climatique peut aussi à tout moment perturber ces prévisions. Si j'insiste un

instant sur Gréolières-les-Neiges, c'est simplement pour vous dire que Gréolières-les-Neiges n'a pas d'eau, que cette eau vient jusqu'à 1 400 mètres d'une source qui est à 1 100 mètres. Elle n'est pas située sur la CASA. C'est aussi une réserve communale qui fait 60 m³. Avec un travail approfondi, avec la DDTM et Audrey, depuis l'hiver dernier, zéro mètre cube a été consommé pour alimenter la réserve communale.

Monsieur Denis CARREAUX. – Une question qui avait été abordée très rapidement tout à l'heure, sur laquelle je voudrais qu'on s'arrête. Il s'agit d'une question assez clivante qui est celle du tarif de l'eau. Faut-il individualiser le tarif en fonction de la typologie d'usager, en fonction de certaines catégories ? Est-ce une piste sérieuse ? Joseph CESARO.

Monsieur Joseph CESARO. – Sur la CASA, l'ingénierie tarifaire est déjà développée. Nous avons déjà des tarifs par consommation : moins de 40 m³, moins de 120 m³, etc. Plus on monte dans la catégorie évidemment, plus le tarif de l'eau est élevé. Cela permet d'avoir une action sociale pour les basses consommations et pour les gens qui pourraient se trouver en difficulté. Cela permet aussi un équilibre financier pour la totalité de ce qu'on veut faire, sachant qu'on demande aux gros consommateurs de contribuer davantage, mais également de consommer moins. Nous avons cette double difficulté. On leur demande de contribuer et de faire de gros efforts parce qu'évidemment, économiser 10 % sur 40 m³ et économiser 10 % sur 3 000 ou 4 000 m³, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Monsieur Denis CARREAUX. – Sylvie TOPOR, la question du tarif de l'eau estelle un sujet pour les entreprises ?

Madame Sylvie TOPOR. – Oui, c'est un véritable sujet pour les entreprises. Pour l'instant, rien n'est encore tout à fait tranché. Cela va peut-être évoluer. Nous sommes particulièrement vigilants sur ce point.

Monsieur Denis CARREAUX. – Où sont les sources d'inquiétude?

Madame Sylvie TOPOR. – Les entreprises sont tout de même confrontées à de nombreuses augmentations. Le BTP notamment connaît une grosse crise. Des manifestations et des événements ont eu lieu sur le sujet. Il faut que les entreprises puissent perdurer et travailler dans de bonnes conditions. La tarification est donc un point essentiel sur lequel il va falloir travailler.

Monsieur Denis CARREAUX. – Jean-Philippe FRÈRE, jusqu'à quel point le tarif de l'eau peut ou doit être différencié pour les agriculteurs ?

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Je l'ai dit tout à l'heure, je ne suis pas favorable, je parle en tant qu'exploitant agricole, mais aussi en tant que simple citoyen, à des prix différents les uns les autres. Pour moi, cela a été dit tout à l'heure, l'eau est un bien commun à tous. Le traitement du mètre cube d'eau, qu'il soit pour Monsieur FRÈRE ou qu'il soit pour Monsieur BERLUSCONI, doit avoir le même coût pour tout le monde. Par contre, que l'on applique des tranches ou des priorités, je parle pour l'agriculture qui est la base de

notre métier. On parle plus en ce moment des PAT. La CASA en a un comme toutes les collectivités. La base de notre métier, c'est de faire de l'alimentation.

Monsieur Denis CARREAUX. – Les Plans Alimentaires et Territoriaux.

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Oui pardon, je n'ai pas traduit l'acronyme. Notre métier aujourd'hui est de nourrir la population. Vous savez que dans notre département, l'autonomie alimentaire est d'une demi-journée à une journée.

Monsieur Denis CARREAUX. - C'est peu.

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Nous sommes un des plus bas en France, tout simplement. Je vous l'ai dit, il reste 1 000 exploitations agricoles dans le département. Nous ne sommes donc pas favorables à cette augmentation. Aujourd'hui, le coût de l'eau dépend d'une exploitation à l'autre suivant sa dimension. Il peut aller jusqu'à 15 % d'impact économique du coût de l'eau. Nous avons des communes, dont la CASA fait partie, qui bénéficient d'un tarif préférentiel sur l'eau pour le monde agricole. Cela est, pour moi, une très bonne chose. Par contre, le travail de fonds que nous devons mener, tout à l'heure vous l'avez défini, la DDTM fait des propositions que moi-même j'avais formulé, c'est de revenir à ce pastillage. Pour nous, les amendes, tout ça, je n'y suis pas favorable non plus. Placer des agents de l'OFB qui ont bien d'autres choses à faire, pour contrôler les gens, au service de l'État ou des communes puisque de toute façon les maires...

Monsieur Denis CARREAUX. – D'autant que le pastillage, ça marche, visiblement.

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Mais il était déjà en place, Monsieur, dans le milieu agricole dans les bassins. Cela s'appelait « la jauge » à l'époque, dans la Gréolières et dans toutes les communes. Le sourcier passait. Vous lui disiez que vous aviez besoin de 10 m³ par jour et il vous mettait une pastille qui les dimensionnait. On a fait des demandes précises à nos députés, mais on n'a malheureusement pas pu le remettre en place, parce que l'eau potable avait comme obligation de desservir les habitations. Autant avec les agriculteurs, vous arriverez à le refaire facilement, mais pour Monsieur Tout-Le-Monde, c'est l'alimentation humaine de la maison qui passe par l'eau du robinet. Les difficultés sont là. Mais nous, nous sommes beaucoup plus favorables, après avoir fait ce qu'a fait Monsieur DELMOTTE sur sa commune, c'est-à-dire d'aller rencontrer les gens pour faire ce lobbying, mais à partir du moment où on ne respecte plus les règles, il faut trancher.

Aujourd'hui nous n'avons plus ces choix de dire: on laisse passer et on va voir. Il y a des priorités à respecter. La CCI et tous mes collègues qui ont une entreprise paient des cotisations. À un moment donné, les impacts sont forts. Chacun tente de faire des efforts, mais à partir du moment où Monsieur Tout-Le-Monde ou l'entreprise fait des efforts, pourquoi surtaxer? Pour quelle raison? Pour moi, il n'y en a pas. Par contre, avoir cette sobriété comme je l'ai dit tout à l'heure, dans le monde agricole, et j'en fais partie, on récupère les eaux de pluie des toitures. On a vraiment un travail de fonds à mettre en place tous ensemble.

On n'en a pas beaucoup parlé ce matin, on essayait peut-être d'éviter, je ne vais pas mettre les pieds dans le plat...

Monsieur Denis CARREAUX. – On n'évite rien.

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – On en a parlé. Aujourd'hui, dans le développement urbain, notre département a une vocation touristique. C'est très bien. Le monde agricole bénéficie aussi de la période estivale pour vendre ses produits. Mais je pense qu'il va falloir recalibrer tout ça, revoir notre copie. À un moment donné, quand vous voyez, vous avez parlé d'énergie tout à l'heure, j'avais mis les pieds dans le plat avec le collègue qui est là en disant : « Mais vous savez que la vallée d'Estéron a aussi payé un lourd tribut ». J'avais rouvert ce dossier du barrage qui devait être construit il y a 29 ans, sur Gilette. Si on regarde les photos du département, tout à l'heure vous avez parlé d'énergie, Serre-Ponçon permet à la fois d'avoir des retenues puisqu'on a des nappes alimentées par l'eau d'écoulement. Elles passent donc et quoiqu'il arrive, elles vont à la mer. Cela permettrait d'avoir un stock d'eau dans les moments difficiles, de produire de l'énergie avec du turbinage, de favoriser le tourisme avec les plans d'eau, l'alimentation humaine. Ce que l'on voit dans le département, le secteur qui était le moins touché par les arrêtés successifs, c'est Cannes et Mandelieu parce qu'ils sont raccordés sur le lac de Saint-Cassien.

Pour finir mes propos, on est plus dans la sensibilisation. Le monde agricole l'a fait, je ne vois pas pourquoi Monsieur Tout-Le-Monde ne pourrait pas le faire. Quand vous voyez le prix du mètre cube, vous devenez très vite vertueux, par obligation. C'est donc très facile à faire, chacun à son échelle. N'oublions pas que quelqu'un a mentionné le coût d'un panier alimentaire moyen pour acheter des légumes aujourd'hui. Il faut aussi laisser cette possibilité aux citoyens d'avoir leur petit potager. Dans ces moments difficiles, l'impact des légumes et de l'alimentation est de 400 à 500 € par mois. Sur le fait que les gens cultivent leur potager, l'Administration avait émis un avis favorable de l'arroser par goutte-à-goutte. C'est cette sensibilisation de tout le monde et cette reconquête agricole qui est à faire. Ce sera un grand sujet mardi avec la reconquête de la plaine du Var et ses 270 hectares qui sont en friche.

Le monde agricole ne pourra pas consommer moins, au contraire, d'après l'étude qui a été faite, il consomme 3 millions de mètres cubes d'eau. On voit donc qu'il est vertueux par rapport à tous les autres secteurs. Pour mes collègues d'autres départements, la consommation agricole, c'est plus d'un tiers. Il faut trouver cette solution et qu'elle soit partagée par tous.

Monsieur Denis CARREAUX. – L'exemple de la plaine du Var est un bon exemple. Comment peut-on aujourd'hui positionner le curseur sur le développement des activités, le développement de la population? Nous sommes dans un territoire plein de contrastes, qui est magnifique, où les gens vivent. Mais énormément de gens viennent aussi ponctuellement. C'est la question du tourisme. Est-ce qu'on peut, est-ce qu'on doit se dire qu'il faut mettre un frein à l'urbanisme, au développement, au tourisme pour préserver la ressource et préserver l'environnement? Joseph CESARO.

Monsieur Joseph CESARO. – On a aujourd'hui une loi qui a été votée, la loi Climat et Résilience qui va nous imposer la sobriété en termes de consommation d'espace.

C'est un bien parce que cela permettra à l'eau de se réinfiltrer. Je crois qu'on va apprendre à réutiliser ce qu'on a déjà développé. On a des quantités de constructions qui sont soit laissées à l'abandon, soit à réhabiliter.

La question que vous posez, c'est évidemment le tourisme. Il faut que le tourisme devienne vertueux, aussi vertueux que tout le reste. Je crois que beaucoup d'actions ont été faites par la Chambre. Sur notre commune, nous avons demandé aux lieux publics d'afficher les restrictions dans chacune des chambres, en expliquant qu'il fallait faire un effort. Cela s'est révélé payant. Il faut pousser les touristes à prendre en compte la difficulté du territoire concernant la consommation d'eau.

Monsieur Denis CARREAUX. – Sylvie TOPOR, le tourisme représente une part très importante dans l'activité économique des Alpes-Maritimes. Comment peut-on concilier ces différents impératifs entre la nécessité de préserver cette activité extrêmement importante et la nécessité de préserver la ressource en eau et l'environnement ?

Madame Sylvie TOPOR. – Comme Monsieur le Maire l'a précisé, il faut que le tourisme devienne vertueux. Dans ce cadre-là, c'est en effet une priorité pour nous. C'est une des filières prioritaires, entre autres, il y a aussi l'agroalimentaire et quelques filières sur lesquelles nous avons travaillé. Nous avons justement monté un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau. Nous attendons la réponse début 2024, d'ailleurs. Elle ne devrait pas tarder. En tout cas, c'est bien parti. Cela nous permettra de travailler sur l'ensemble de la filière tourisme donc avec des actions de sensibilisation, comme je les ai citées, de pédagogie, mais aussi des accompagnements directs auprès des entreprises dans le cadre de diagnostic et de mise en place d'actions réelles qui permettront de réaliser des économies d'eau. Mais cela passe, comme cela a été dit auparavant, par la sensibilisation des visiteurs extérieurs qui se rendent sur notre territoire. Tout un programme d'action est donc prévu pour deux ans.

Monsieur Denis CARREAUX. – D'accord. Marc MALFATTO, sur cette question?

Monsieur Marc MALFATTO. – Je reviens un instant sur la problématique du prix de l'eau. Effectivement, nous avons mis en place au niveau de la régie de la CASA un prix qui intègre la progressivité des consommations pour tous, puisque nous avons une tarification de 0 à 120 et au-delà, etc. Elle est chaque fois un peu plus élevée. Nous avons donc sur ce point maîtrisé une partie du sujet en termes de consommation. S'est posée ou se pose la question de la tarification agricole, mais là, un certain nombre de réflexions globales au niveau de la régie de la CASA se posent puisque nous avions déjà aussi pratiqué des prix totalement différents les uns les autres. Aujourd'hui encore, nous tendons à harmoniser la politique tarifaire au niveau de la CASA sur la régie. Cela inclut effectivement d'avoir cette réflexion sur la tarification agricole de telle manière que ces consommateurs qui sont peut-être plus importants en termes de mètres cubes, que cela ne vienne pas pénaliser le prix payé par le foyer moyen.

Sur le développement économique, vivant autant à Antibes qu'à Gréolières, je regarde attentivement la politique de développement que l'on peut avoir sur le département. Je pense que les actions qui sont à engager ne peuvent pas passer à côté, en particulier, de la fréquentation estivale sur le département. Là se pose véritablement la

question du moteur économique. Comment faire fonctionner le moteur économique, selon quelles « vertus », de telle manière à faire en sorte que chacun ait bien conscience de la nécessité de préserver l'eau. S'il est fréquenté, c'est qu'apparemment il offre un certain nombre de spécificités appréciées par les uns et les autres. On peut imaginer que son environnement assez particulier fait partie de cette appréciation qui fait venir du monde sur la Côte d'Azur.

Personne n'échappera à ce défi. Je pense même que la question peut être altruiste. Personne ne peut échapper à cette réalité, car la raréfaction de la ressource conduit chaque acteur économique à se poser la question de la meilleure maîtrise de cette ressource.

Monsieur Denis CARREAUX. – Jean-Philippe FRÈRE, voulez-vous compléter? C'est vous qui avez lancé ce sujet.

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Je partage ce que vient de dire tout le monde. Quelqu'un a parlé tout à l'heure de la dimension des piscines. Cela en fait partie. Ma réflexion, c'est de recalibrer un peu les choses. Pour moi ce qui est important, c'est qu'à un moment donné, il faudra prendre des décisions. Aujourd'hui, nous avons chacun des propositions, des essais. C'est là peut-être que c'est plus difficile pour un maire, je comprends. J'étais aussi élu dans ma commune. Je sais que c'est difficile, mais certains choix devront être faits. Par contre, il ne faut pas les remettre à plus tard. Pour moi, c'est une erreur, une énorme erreur. Un maire, député, sénateur ou président de collectivités, quand on vote pour lui, nous électeurs, c'est pour lui permettre d'anticiper les choses et de prendre les bonnes décisions pour construire en impactant le moins possible dans les changements qui sont à venir.

Monsieur Denis CARREAUX. – Les décisions ne vont pas assez vite ?

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Elles ne vont pas assez vite. C'est déjà difficile, vous savez, de prendre des décisions dans son propre Conseil municipal, de partager. C'est difficile, mais le maire est à la tête, il doit trancher et se positionner. Par contre, il faut que ce soit fait, comme je l'ai dit, avec des explications. Aujourd'hui, on est encore à cette phase, la DDTM l'a bien expliqué, le SMIAGE l'a fait, le Département. À un moment donné, il faudra prendre, non pas une sanction, mais une décision pour ceux qui ne respectent pas les règles, qui ne font pas les efforts. On a parlé du tourisme, la Chambre d'Agriculture et les intérêts agricoles ne sont pas contre. Les habitants vivent ici toute l'année et font des efforts 12 mois sur 12. Quand viennent les touristes pour 15 jours, ce serait bien qu'ils n'ouvrent pas les robinets à fond pour anéantir les efforts de plusieurs familles.

Il s'agit de se respecter les uns et les autres. Nous avons un territoire qui est très attractif. 11 millions de touristes viennent dans le département. Que ce soient les restaurateurs, que ce soit l'hôtellerie, chacun a sa part. Le soleil se lève pour tout le monde. La virtuosité, aujourd'hui, on ne pourra l'atteindre qu'à partir du moment où on se met des échéances. Mais quand les échéances arrivent, il ne faut pas se dire, même si c'est difficile, je l'ai dit dans mes propos tout à l'heure, « c'est le préfet qui s'en charge, c'est l'OFB », non. C'est la responsabilité de chacun.

Monsieur Denis CARREAUX. – Marc MALFATTO souhaitait réagir ensuite sur la ressource.

Monsieur Marc MALFATTO. – Sur le développement en particulier, on parlait de cette réalité du territoire, si je prends la station et la commune de Gréolières, c'est pour vous montrer que seul, le problème de l'eau ne règle pas la problématique de l'urbanisme. Ce sont 630 habitants, 800 logements, 350 résidences principales, presque 500 résidences secondaires, une capacité d'intégration de population qui peut aller jusqu'à 2 400 habitants. Chez nous, le PLU, clairement, a réglé la problématique de l'urbanisation. C'est sur 5 500 hectares, moins de 1 hectare constructible. Le problème est réglé. La problématique de l'eau, nous l'avons vue, elle est prise en compte. La ressource en eau ne peut être qu'une part intégrée à la problématique globale. Joseph parlait de la loi Climat et Résilience, on est dans un environnement qui nous demande de regarder attentivement la manière de gérer les espaces dans lesquels nous vivons ainsi que les ressources qui nous permettent d'y vivre.

Monsieur Denis CARREAUX. – Joseph CESARO.

Monsieur Joseph CESARO. – On a posé la question de la responsabilité des élus. A la CASA, nous sommes en pleine réflexion sur le SCoT. Ce SCoT risque de s'imposer à tous les PLU, dans notre PLU, sur notre Communauté d'Agglomération, et dans ces SCoT, la question de l'eau est venue s'inviter. Lorsqu'on regarde le SCoT précédent, la question de l'eau n'était pas du tout posée. Nous étions dans un territoire béni où l'eau coulait à flots. Cette problématique a été prise en compte. Je crois que cela va irriguer un certain nombre de réflexions, notamment sur la constructibilité, sur le schéma de développement du territoire. C'est la prise de conscience avec les éléments climatiques qui sont arrivés, les sécheresses, les inondations, qui fait que cette question est devenue assez centrale en termes de textes réglementaires.

Je suis également maire de ma commune. En tant que maire, dans mon programme électoral, j'avais décidé de remettre à jour la question de la piscine municipale qui avait été délaissée par le passé. La question s'est posée de savoir si c'était un bon choix. Nombre de réflexions ont eu lieu sur ma commune autour de cette question. Je pense que c'est, dans les éléments d'aujourd'hui, un choix vraiment important et bien posé de reconstruire cette piscine municipale. Cela permet d'expliquer aux gens qu'on va réduire un peu la prolifération des piscines individuelles et cela permet, pour les gens qui n'ont pas la possibilité d'avoir leur piscine, de bénéficier d'un élément de fraîcheur pour l'été. Deux visions très centrales et très locales.

Monsieur Denis CARREAUX. – Jean-Philippe FRÈRE.

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Monsieur le Maire, le mot que vous venez de dire me convient tout à fait. Je rajouterais l'aspect de la mutualisation. Ce que vous avez dit sur les piscines municipales, dire aux gens que vous construisez plus petit ou pas du tout, mais vous venez tous ensemble à un endroit donné si vous voulez prendre un bain. C'est la même chose pour le monde agricole. Nous sommes en train de travailler avec l'administration. Ce sera une proposition sur les plaines et sur la CASA. Nous avons travaillé sur Courmettes durant cet été tellement difficile et sur Caussols à justement mettre des outils en place pour essayer d'impacter le moins possible le milieu naturel, de mutualiser un

endroit donné, d'avoir la capacité de stocker et de redistribuer, pour le monde agricole et pour d'autres puisqu'à Caussols, nous sommes en train de faire un travail sur le domaine de Lambrusco [02.34.38]. Mais cet aspect de mutualisation est important.

Et surtout, cela donne de la visibilité pour les gens. On l'a dit tout à l'heure, les gens se rendent moins compte quand on ouvre le robinet, mais quelqu'un qui passe en voiture sur un rond-point et voit tout jaune se dit: ah oui, évidemment c'est tout jaune. Avant on allait à la plage. Il n'y a plus d'eau dans les douches, il faudra se laver à la maison. On fait un peu plus attention. Il faut toujours essayer de rappeler ce qui semble une petite chose, mais qui en fait vous resensibilise dans les moments difficiles. Monsieur MARRO l'a dit, vous êtes à la maison, vous avez besoin d'eau, vous ouvrez le robinet et l'eau coule tout le temps, sans problème. Elle est chaude, elle est froide ou tiède. On a du mal à être sensibilisé. Les gens ont perdu, le monde agricole s'étant réduit à peau de chagrin, il n'y en a plus, le soir quand vous étiez en famille, un agriculteur venait rappeler, y compris dans les Conseils municipaux, mais il n'y a presque plus d'exploitants agricoles, presque plus du tout pour vous dire : attention, les décisions que vous prenez aujourd'hui, voilà l'impact que cela peut amener, voilà l'impact sur la nature, voilà la solution qu'il faudrait trouver pour que tout le monde s'y retrouve. La mutualisation fait partie des outils.

Monsieur Denis CARREAUX. – La mutualisation implique nécessairement une coordination très forte entre les différents acteurs. Avez-vous les uns et les autres aujourd'hui l'impression que cette coordination est là, que le travail est fait suffisamment en complémentarité, et plus directement, sommes-nous efficaces sur ces questions? Joseph CESARO. La réponse est dans la question?

Monsieur Joseph CESARO. – Oui. Je crois qu'il y a aujourd'hui une multitude d'acteurs, une multitude de réunions qui permettent de réfléchir. Que ce soit au niveau des départements, de l'État, au niveau des collectivités, je crois que c'est le travail collaboratif de tous ces éléments dans lesquels on se recroise les uns les autres. Monsieur MARRO, je le croise à diverses réunions. Bref, c'est ce travail un peu fin et de changement de paradigme. Lorsqu'on participe à une réunion, on s'intéresse à la géographie, on s'intéresse de savoir comment est distribuée l'eau ici ou là. Et puis dans nos réunions, on s'intéresse à la hauteur des nappes et à l'utilisateur final. Ce sont finalement les mêmes personnes qui réfléchissent à des endroits différents, sur des paradigmes différents pour essayer d'avoir une vision politique et une vision assez consensuelle sur ce qu'il faut faire pour l'avenir.

Monsieur Denis CARREAUX. – Comment aller vers davantage d'efficacité? Peut-être Sylvie TOPOR.

Madame Sylvie TOPOR. – Grande question. Vous avez évoqué juste avant l'aménagement du territoire. Nous travaillons depuis plusieurs années sur la sobriété foncière pour le monde économique. Comme vous le savez, on a beaucoup de difficulté à implanter les entreprises pour leur permettre juste de se développer sur notre territoire pour celles qui sont déjà implantées. Cela fait donc des années que nous travaillons sur la sobriété foncière, sur les opérations de renouvellement urbain, sur les friches, etc. Nous avons aussi démarré ce travail dans le cadre de la ressource en eau, de la sobriété en eau. Comme pour la sobriété foncière, nous travaillons avec énormément de partenaires. C'est en effet dans

l'échange et dans la possibilité d'une vraie coordination avec l'ensemble des partenaires et parties prenantes que nous obtiendrons des résultats efficaces.

Ça démarre. Cela fait 18 mois que nous travaillons sur l'eau. On espère avoir été déjà efficaces sur les actions qu'on a menées. On a beaucoup travaillé ensemble ces derniers temps. On a informé énormément d'acteurs économiques sur tout le territoire, par exemple sur les arrêtés préfectoraux. Car c'est assez complexe et les acteurs économiques parfois n'ont pas de temps à passer à rechercher l'information. On l'a donc vulgarisée, simplifiée. Nous leur avons expliqué qu'il y avait des restrictions et qu'il fallait les respecter. Je pense que le fait de poursuivre ce travail qui a été engagé entre l'ensemble des partenaires permettra d'obtenir des résultats.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Marc MALFATTO, même question, comment être plus efficace?

Monsieur Marc MALFATTO. – Je reviens un peu en arrière sur le transfert de la compétence dans les Communautés d'agglomération, en particulier à la Communauté d'agglomération. Certaines communes étaient en syndicats et cinq villages gaulois du haut pays étaient chacun en régie. Aujourd'hui, ils sont intégrés à la délégation de la CASA. Nous avons donc déjà supprimé cinq partenaires, même si chacun reste vigilant apparemment sur son territoire à la gestion de la ressource. Je pense qu'une partie de ce qui est dit ouvre des voies à la solution. De plus, je ne voudrais pas faire un mauvais parallèle avec 1946 et la nationalisation des industries électriques et gazières. Si on était allés un peu plus loin, peutêtre aussi aurions-nous trouvé la solution. Je vous remercie.

Monsieur Denis CARREAUX. – Pour terminer, Jean-Philippe FRÈRE, comment être plus efficace ? Quels souhaits formulez-vous ?

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Si je devais citer tous mes souhaits, ce serait long. Comment être efficace? Déjà tout simplement par le partage avec tout le monde autour d'une table. C'est ce que nous avons fait avec les Assises de l'eau. L'efficacité nait à partir du moment où on partage les idées avec les autres, d'où la chance de « changer d'idée » si on vous explique qu'on a pris la mauvaise solution. Pour moi, c'est la première.

L'efficacité, je l'ai dit, mais je le répète encore, c'est à un moment donné, de savoir faire ce travail de fonds, de réglementation. Monsieur le Maire, vous l'avez dit, vous avez parlé des SCoT. Ce sont des choses toutes bêtes, mais préserver les bassins existants. On voit aujourd'hui des permis de construire qui sont attribués où des gens comme le maire de [NOM 02.41.26] l'a fait pour conserver son bassin, on le couvre. On peut garer une voiture dessus, on ne le détruit pas. C'est de faire toutes ces petites actions, ensemble à toutes les échelles. L'agriculture a aussi son travail à fournir. On a un technicien eau et je le répète, je l'ai dit tout à l'heure, il est à la disposition de la CASA, des communes s'il y a des besoins d'étudier des dossiers pour des réserves d'eau. Aujourd'hui, une réserve d'eau cela peut faire peur, on l'a entendu, mais il existe des bâches souples qui n'impactent en rien l'environnement. À l'opposé, c'est démontable.

Mon souhait, c'est de trouver la solution en respectant tout le monde, la CCI, les entrepreneurs, les particuliers et tous les acteurs économiques. Mais le vœu que je fais, c'est

qu'à un moment donné, quand on a fait un tour de table, il en sorte une décision et que cette décision soit appliquée. On l'a fait lors des Assises. On a pris quelques décisions, je remercie le directeur de la DDTM qui est là, qui l'a rappelé. On fait ce travail et derrière, il faut y aller, mais à un moment donné, il faut les prendre vite. Pour moi la nature va beaucoup plus vite que les décisionnaires, mais on peut faire mieux.

Et les fuites, peut-être. Travailler sur les fuites constitue un levier. 30 millions de mètres cube d'eau, cela représente un coût. On en revient toujours au nerf de la guerre, c'est l'argent. Le levier qui n'oppose personne, c'est de réparer les fuites simplement. Merci.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup. Je vous propose qu'on passe aux questions de la salle. On récupère le micro, merci.

Un membre du public. – Mesdames, Messieurs les Maires, Monsieur le Vice-Président, merci en tout cas pour ce magnifique exposé. Je fais partie du conseil syndical d'une petite copropriété de 33 logements dont un tiers de logements sociaux. Je suis également président d'un Comité de quartier. J'exploite également un petit potager dans une parcelle qui a été mise à ma disposition par la mairie d'Antibes.

Je suis très sensible à la problématique de l'eau. Notre copropriété a été construite en 2019. Dans le cadre du permis de construire, on nous a imposé un bassin de rétention. Ce bassin de rétention, à l'origine, sert surtout à éviter les inondations. Suite à la problématique de 2015, dont la région a beaucoup souffert, il y a eu cette imposition. Elle est évidemment nécessaire dans les permis de construire. Malheureusement, pour ce bassin de rétention qui fait environ 100 m³, soit 100 000 litres, la programmation du promoteur a prévu de déverser dans les égouts 200 litres d'eau par jour de ce bassin qui n'est pas exploité par la copropriété.

Nous avons, dans le cadre du permis de construire, une pelouse. Cette pelouse est morte durant les deux dernières années. Parce que les arrêtés préfectoraux successifs nous ont imposé de ne plus l'arroser. Je crois que si on pouvait, dans le futur au niveau de l'urbanisme, peut-être prévoir une certaine cohérence en obligeant dans le permis de construire l'exploitation de l'eau de ces bassins pour éventuellement arroser, non pas des pelouses, les pelouses ne sont pas adaptées à ce climat méditerranéen, mais plutôt des jardins méditerranéens. Nous avons de magnifiques exemples ici dans la région: les remparts, les jardins qui se trouvent sur le Port Gallice et qui ne nécessitent que très peu d'eau puisqu'ils s'arrosent en goutte-à-goutte. Je vous disais que j'ai un petit potager de 12 m³. J'ai récolté 80 kg de tomates cette année, uniquement en goutte-à-goutte. Donc je vous rejoins, Monsieur le Vice-Président. Il y a moyen d'allier l'agriculture à une sobriété de consommation.

J'ai trois questions : que prévoyez-vous au niveau des mesures coercitives, car il serait simple en fait dans les permis de construire d'imposer d'exploiter l'eau des bassins pour peut-être exploiter des jardins méditerranéens plutôt que des pelouses ? Que prévoyez-vous également comme mesures incitatives, car aujourd'hui dans notre petite copropriété qui comporte un tiers de logements sociaux, est-il normal de faire payer à des gens qui ont déjà très peu de moyens la conversion de pelouses en jardins méditerranéens ? Il faudrait peut-être prévoir des mesures incitatives. Je vais donner un simple exemple : Las

Vegas, le paradis du jeu en plein désert. Las Vegas, depuis quelques années, incite sa population à remplacer ses pelouses par des plantations qui ne nécessitent que très peu d'eau. Pourtant, vous voyez, cela se passe aux États-Unis. Dernières mesures, peut-être des mesures d'accompagnement. Regardez, nous ne sommes qu'une petite copropriété aujourd'hui. Nous n'avons pas d'interlocuteurs pour nous conseiller, pour convertir nos pelouses en jardins méditerranéens et pour l'arroser en goutte-à-goutte. Merci de vos réponses.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Joseph CESARO.

Monsieur Joseph CESARO. – Pour la question du bassin de rétention, il ne peut pas être utilisé à l'arrosage parce que son but est d'être complètement vide, la plupart du temps, de ne se remplir qu'en cas d'intempéries importantes et de se vider lentement. Il retient l'eau le temps que l'épisode se passe et ensuite il se vide. Il a vocation à rester vide. Donc la question que vous posez, c'est en plus d'avoir un bassin de rétention, d'avoir un bassin qui permettrait de stocker de l'eau destinée à l'arrosage.

Une réflexion est menée au sein de la CASA. Certaines communes commencent à imposer ce second bassin avec le premier. Effectivement, cela complique la rénovation des constructions : un bassin de rétention, un bassin pour disposer de l'eau pour arroser. On pourrait imaginer qu'un bassin de rétention puisse garder l'eau et soit équipé d'un système. La préfecture nous alerte de plus en plus sur les événements, donc on pourrait garder l'idée de conserver un bassin de rétention pour stocker l'eau le temps nécessaire et, qu'en cas d'alerte, une pompe viderait complètement. On pourrait avoir les deux usages pour une même réalisation.

La question que vous posez sur l'accompagnement des petites copropriétés en termes de transformation de leur pelouse en autre chose. Cette question n'avait jamais été posée. Je n'ai pas la réponse. Je vais la mettre en réflexion et peut-être qu'on apportera des solutions. Maintenant, il ne faut pas tout attendre non plus des collectivités. Nous avons, comme tout le monde, un périmètre de budget fixe. Il faut qu'on ait des priorités. Peut-être que celle-là serait importante, mais on ne l'a pas encore imaginée comme priorité. Voilà pour les réponses que je peux apporter.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci.

Monsieur Jean-Philippe FRÈRE. – Concernant Monsieur le Maire, ce que vous disiez, il y a aussi une possibilité qui est simple. C'est que dans ce bassin qui est prévu pour tant de mètres cubes d'eau pour la redistribuer plus tard, il suffit de le diviser en deux. Une partie va dans le bassin de stockage et l'autre partie va dans le bassin qui redistribue lentement. C'est une possibilité. Personnellement, chez moi, les gouttières sont raccordées sur les deux parties : une partie où je stocke et une partie qui est redistribuée. Pour moi, pouvoir stocker est un épisode très important. Cela limiterait le coût. Comme dit Monsieur, les communes ne peuvent pas assumer chaque fois de reverser et de payer. On en revient aux mêmes mètres cubes, à la même dimension, mais séparée en deux. Des solutions existent.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci.

Un membre du public – NOM, Présidente de la SEB. Je représente le GADSIC [02.51.02]. Nous avons rencontré de très gros problèmes, très importants, sur la pollution des eaux. Vous avez le bassin de rétention de lixiviats, de la décharge du Jas-de-Madame, soit 70 millions de mètres cubes de déchets ménagers et assimilés. Vous imaginez le jus qui en découle. En 2010, ce bassin était fissuré, il fuyait. Il a été enfin réparé en juin 2023. Il a fui pendant 13 ans. Pendant 13 ans, il a pollué notre cours d'eau qui s'appelle le cours d'eau du Vallon des Combes, et notre nappe phréatique. Les responsables pollueurs n'ont jamais été condamnés. Je trouve cela scandaleux par rapport à la loi pollueurs-payeurs. Nous avons, malgré quatre arrêtés préfectoraux, par des préfets différents, parce que les préfets ont changé, ils n'ont jamais été appliqués. C'est Monsieur LOS [02.52.28] qui a pris une décision qui a fait que Veolia s'est enfin impliqué pour réparer ce bassin, pour refaire un autre bassin de rétention des lixiviats. Je trouve cela scandaleux.

Le deuxième point. Vous avez une station-service de carburant. Le mur digue de cette station est incliné à contre-fruit de – 20°. Depuis juillet, il s'est encore aggravé de 2 à 3 cm. Je l'ai signalé en 2015 avec un rapport d'huissier. Monsieur MULLER [02.53.08], directeur de la DREAL, avait estimé que je n'étais pas capable de me rendre compte que l'autre partie de ce mur allait s'écrouler. Il s'est écroulé la semaine suivante. Le reste menace également de s'écrouler. On craint énormément qu'en s'écroulant, les conduites des citernes de carburant soient arrachées et qu'elles s'écoulent dans le Vallon des Combes. Cela polluerait ce cours d'eau qui se jette dans la Brague, le fleuve le plus pollué du département, et impliquerait la nappe phréatique de la plaine de la Brague avec des carburants. Pouvez-vous nous dire comment vous allez dépolluer ces carburants ? Ne vaut-il pas mieux prendre une décision préalable que d'attendre les dégâts ?

Le troisième point. Il s'agit d'une entreprise dont je n'ai pas le droit de donner le nom, mais je vais quand même vous le donner. Elle s'appelle (non communiqué) qui se débarrasse dans un cours d'eau qui se jette dans la Valmasque, de trois tonnes d'acide trichloroisocyannurique sec. Cela fait quand même plus de 750 kilos de cyanure qui est parti dans la Valmasque, dans la Brague et la mer. La Valmasque se jette dans la Brague à peu près à 150 mètres en amont de notre station de pompage pour l'eau de consommation humaine. Ces pollueurs ne sont jamais les payeurs des pollutions dont ils sont responsables. On en arrive à d'autres pollutions là, dernièrement, c'est la station d'épuration...

Monsieur Denis CARREAUX. – On va peut-être laisser répondre, s'il vous plaît, pour que d'autres puissent prendre la parole.

Un membre du public – Mais elles sont quand même graves, Monsieur, les pollutions que je signale. Cela fait plus de dix ans qu'à toutes les réunions et à toutes les possibilités qu'il m'est donné d'en parler je le fais, et que les pouvoirs publics de l'État ne bougent pas assez à mon avis. Monsieur FRÈRE peut le confirmer.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Qui souhaite répondre à cette intervention et à ces questions sur la pollution ?

Monsieur Joseph CESARO. – Il est assez difficile de répondre. Nous sommes assez loin du problème de l'eau, encore que la pollution des nappes phréatiques soit une

vraie préoccupation. Simplement, vous posez des questions de nature un peu différente. Dans la première, un bassin de rétention a été utilisé pour des dépôts de déchet. Là évidemment, c'est à l'État d'intervenir.

La deuxième question que vous avez posée concerne les incivilités. Malheureusement, les incivilités, même si elles proviennent d'une entreprise, sont une chose sur laquelle, évidemment, nous sommes tous attentifs à les condamner. Dans ma commune, j'ai pris des arrêtés. C'est extrêmement difficile. Il faut prendre les gens sur le fait. À chaque fois, il faut avoir une caméra ou un appareil photo, que quelqu'un visionne le film en même temps et que ce soit instantané. Bref, ce sont de vrais sujets, mais ils sont quand même assez éloignés de la question plus générale qu'on pose aujourd'hui sur l'eau. Ils sont importants, je ne veux pas les mettre de côté.

La dernière chose que vous avez évoquée, c'est la pollution qu'il y a eu sur la Brague par la station d'épuration des Bouillides. Comme je suis le président de cette station d'épuration, évidemment, je me sens parfaitement concerné. Nous avons une DSP qui arrive à échéance. Dans la nouvelle DSP, on réitérera la dérogation que les délégataires avaient demandée. Il y a eu une dérogation au niveau de la DDTM pour que les rejets ne soient plus possibles. Nous aurons une circulation intérieure afin de ne pas déroger à la règle de tels versements. Nous restons très attentifs même si nous sommes un peu désarmés, mais je pense que le travail en collaboration avec l'État est un travail efficace au moins dans le futur.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Une autre question?

Monsieur Serge JOVER. – Bonjour à tous. Monsieur JOVER. Je suis élu de la CASA et Conseiller municipal de Villeneuve-Loubet, mais également président de l'ADEV qui est membre du CDD. Merci Monsieur TOMASINI d'avoir organisé ce colloque vraiment très important, notamment en ce moment avec les périodes de sécheresse que nous vivons. J'espère que tout va s'arranger.

D'abord, je suis entièrement d'accord avec tout ce qui a été dit, notamment, je pense qu'il faut faire beaucoup d'efforts au niveau du rendement dans nos réseaux. Monsieur FRÈRE, vous avez raison, il y a énormément de gâchis à l'heure actuelle dans nos maisons qu'il faut absolument réduire, au minimum de 30 %. Votre chiffrage est gentil, car je sais qu'à certains endroits, c'est 50 % de rendement uniquement.

J'ai relevé un point très important, surtout sur la DDTM. Le bassin du Loup, comme vous l'avez dit, est en souffrance. Il est en grande souffrance depuis deux ans et nous avons de gros problèmes parce que les prélèvements sont nombreux sur ce bassin du Loup. Monsieur le Directeur de la DDTM, la PGRE du Loup date de 2021. Les données utilisées pour créer ce PGRE proviennent de données de 2017, je les ai sous les yeux, partant du principe qu'on était en période de sécheresse, sur une année sèche. C'est-à-dire qu'après 2021, on s'est rendu compte qu'on était rentrés dans des années bien plus catastrophiques que les années que nous avions connues.

Ce que je souhaiterais, c'est qu'on ait une révision de ce PGRE, car dans le PGRE actuel, on a plus de 70 % des prélèvements qui se font par le bassin cannois et grassois. Quand aujourd'hui, vous avez en amont le SICASIL qui prélève sur Gréolières, quand vous

avez ce qui représentait déjà en 2017, 32 % des prélèvements du Loup, c'est un gros souci. Surtout que le SICASIL a la possibilité d'obtenir directement de l'eau par le grand réservoir qui est le bassin de Saint-Cassien.

Je pense qu'il est urgent aujourd'hui de revoir la redistribution de l'eau au sein du bassin du Loup. C'est pourquoi je demande de reconsidérer le PGRE du Loup qui pourrait être plus efficace, car on ne peut pas, en Comité de Ressource, dire que les gens qui sont sur le passage du Loup sont en crise et que les gens qui sont sur Cannes peuvent utiliser l'eau. Comprenez-vous ma guestion ?

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci. Audrey MASSOT.

Madame Audrey MASSOT. – Pour répondre à cette problématique sur le bassin versant du Loup, un plan de gestion de la ressource en eau, le PGRE dont Monsieur JOVER parlait est un plan contractuel entre tous les acteurs de l'eau au niveau local, avec des engagements des uns et des autres pour réaliser des économies d'eau sur six ans. Les données de diagnostic utilisées sont celles de 2017 qui était l'année sèche de référence. Vous avez raison, entre-temps, nous avons connu bien pire en 2022 et 2023. Si un jour nous devions réviser, et c'est l'objet d'un PGRE, c'est un contrat vivant et actualisable, on l'actualisera, vous le comprenez bien, dans un scénario du pire puisque finalement les objectifs initiaux qu'on s'était fixés avec des données de 2017 sont peut-être moindres et sous-évalués par rapport aux adaptations qui devront être faites vis-à-vis des sécheresses qu'on vient de connaître. C'est effectivement quelque chose de vivant et les objectifs seront revus si nécessaire. On va peut-être laisser encore un an de mise en œuvre parce que cela fait environ un an à un an et demi qu'il est sur la table. De plus, nous avons des bilans chaque année, des bilans à mi-parcours avec le pilotage du SMIAGE, qui permettent ce travail.

Sur la question du partage de l'eau, on en a parlé avec Monsieur le Maire de Châteauneuf de Grasse tout à l'heure, c'est une problématique qu'on connaît bien, les échanges d'eau entre SICASIL, SIEF, etc. Il nous reste à mener aussi quelque chose de très important pour les services de l'État, c'est la question des débits réservés. Sur le Loup, nous rencontrons une grosse problématique de débit minimum fixés dans des arrêtés réglementaires et dont on voit chaque été qu'ils ne sont pas respectés, parce que les gestionnaires d'eau soit ne respectent pas leurs obligations, soit pensent qu'il existe déjà un manque d'eau naturel qui fait que les besoins minimums du milieu sont difficiles à satisfaire. Ces valeurs sont déjà inscrites dans la réglementation et sont déjà contractualisées entre les gestionnaires d'eau. Il faut maintenant que tout soit mis en œuvre, les gestionnaires d'eau en premier lieu, pour organiser ces débits minimums et satisfaire les besoins des milieux. Il y a déjà cet effort-là à faire sur ce bassin. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Monsieur Serge JOVER. – Oui, merci. Cela répond à ma question. Le point que je mets en avant, c'est que vous ne pouvez pas dire que les communes du bassin du Loup sont en crise alors que le bassin du secteur de l'ouest du département ne l'est pas. C'est un problème. Surtout quand on sait que la source utilisée est la réserve du Loup. Il y a quelque chose qui ne va pas.

Madame Audrey MASSOT. – Nous avons beaucoup réfléchi à cette question au moment des Assises de l'eau, justement au vu des importants flux d'eau entre bassins

versants. On a mis en place, c'était d'ailleurs assez innovant encore une fois dans le département, ce qu'on a appelé « le double zonage ». Il tient compte de l'origine de l'eau. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais c'est une première avancée où on prenait en compte l'origine de l'eau pour placer en crise ou en alerte renforcée tel ou tel bassin versant. Ainsi, certains bassins versants se sont retrouvés solidairement placés en crise parce qu'ils prélevaient de l'eau en amont. C'est par exemple le cas d'Antibes, qui prend l'eau dans la Brague, mais aussi dans le bassin du Var aval où se situe cette concomitance.

Monsieur Serge JOVER. – (propos hors micro inaudibles 03.04.56)

Madame Audrey MASSOT. – Je profite d'avoir le micro pour répondre juste à Madame sur les pollutions. Ce sont plutôt les collègues de la DREAL PACA qui gèrent les sites industriels et les problématiques liées aux industriels. Ce sont des sujets qu'ils connaissent bien et qu'ils suivent avec attention. On le sait tous, les décisions de justice sont parfois lentes à aboutir. Ce sont de vraies problématiques dans notre quotidien d'agents de l'État. Nous devons à la fois mener des procédures administratives et, en même temps, mener du judiciaire avec le concours de l'OFB. Nous sommes très mobilisés sur ce point. Nous remercions les associations qui constituent souvent un relai de terrain et nous permettent d'agir très rapidement. Intervenir sur une pollution n'est pas simple du tout. Il faut en effet en rechercher la cause, mener toute une enquête dans le cadre d'une procédure judiciaire. Ce sont des choses qui évoluent lentement. Mais il faut qu'à un moment donné des sanctions soient appliquées pour faire exemple dans le département.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup. Nous allons prendre une dernière question, car nous arrivons au terme de cette matinée.

Un membre du public – Bonjour. Nous avons été sensibilisés il y a quelques mois, sur la rupture du biseau salé dans plusieurs nappes phréatiques du littoral. Je voulais savoir si avaient été mises en œuvre des mesures correctives à ce sujet. J'ai cru comprendre que la géothermie était beaucoup incriminée et la perte de l'accès à la nappe du sud de Villeneuve-Loubet qui devait arriver d'ici peu. Avons-nous des informations réactualisées sur ce sujet ?

Monsieur Denis CARREAUX. – Est-ce que quelqu'un peut répondre ? Audrey MASSOT.

Madame Audrey MASSOT. – À ce sujet, nous avons eu plusieurs présentations de la part d'études pilotées par le SMIAGE en maralpin, avec des hydrogéologues agréés. La première étape consiste à faire un état de la connaissance sur ce sujet. Ce sont des sujets très complexes et très pointus d'un point de vue technique. Il faut parvenir à quantifier l'intrusion du biseau salé, essayer de sectoriser les zones dans lesquelles est repérée cette progression d'année en année, et ensuite identifier les causes et les mesures qui permettront de limiter au maximum cette intrusion.

Pour revenir sur le cas très spécifique du PGRE du Loup et de la nappe de Villeneuve-Loubet, par mesure de précaution parce qu'une avancée du biseau salée est détectée dans ce secteur de Villeneuve-Loubet et de la nappe profonde des Ferrrayonnes avec le concours des services de la CASA pour l'année 2023, on a fait en sorte de ne pas

solliciter du tout la nappe cette année. La CASA a mis en place des interconnexions, notamment, le Var aval a renforcé son interconnexion avec la nappe du Var pour ne pas avoir à solliciter cette nappe qui est extrêmement fragilisée et doit être préservée sur le long terme. Pour ne pas aggraver la progression que l'on observe déjà, des mesures correctrices sont mises en œuvre. Beaucoup reste encore à faire sur les autres zones du littoral, bien évidemment.

Monsieur Denis CARREAUX. – Merci beaucoup. Merci aux intervenants et à vous dans la salle. Merci pour la qualité des interventions et des questions. Je vais repasser la parole au Président TOMASI pour le mot de la fin.

CLÔTURE

Monsieur Bernard TOMASINI – C'est une tâche bien difficile que de dire le mot de la fin d'une matinée particulièrement riche en question, en réponses, en informations et en discussions. J'ai retenu un certain nombre de choses. Je vais vous les livrer telles quelles. Elles feront l'objet d'une communication aux élus, le moment venu. Mais cette riche matinée a fait en sorte que nous puissions quand même faire émerger quelques orientations et quelques perspectives.

Le premier élément, c'est que les citoyens et la société civile, en règle générale, que ce soit l'agriculture, les entreprises, etc. doivent pleinement mesurer l'importance d'une gestion très attentive de la ressource, c'est une première chose, mais aussi d'y être étroitement associés, être informés et mesurer pour adhérer, pour agir d'eux-mêmes sur leurs propres habitudes. Je crois qu'il faut mettre l'accent sur cet événement par une pédagogie particulièrement développée à travers une communication tous azimuts. Je prendrai comme exemple comme communication tous azimuts ce qui a été fait par l'État, je pense, au niveau de l'énergie. Vous vous souvenez du spot publicitaire à la TV « C'est pas Versailles ici! » Ce genre d'exemple, je crois, est à transférer sur le problème de la gestion de l'eau, que ce soit au niveau national ou au niveau local.

La deuxième chose, en termes de pédagogie, c'est qu'il faut, me semble-t-il, informer et engager notre jeunesse dans ce processus. Que ce soit au plus juste niveau, c'est-à-dire dès l'école primaire presque, pour aller jusqu'à l'université. Je tiens à saluer la présence parmi nous aujourd'hui, d'un certain nombre d'étudiants de l'université qui connaissent le sujet et qui continuent à venir entendre les débats. Cette pédagogie doit être développée, me semble-t-il, de manière très forte, par les institutions, que ce soit l'État, la CASA ou les municipalités.

Le troisième point que j'ai relevé, c'est qu'il faut davantage de participation des citoyens pour proposer des solutions. Vous avez donné des solutions, émis des idées et formulé des critiques, parfois même sur des sujets qui n'étaient pas conformes à la thématique de notre colloque. Il y a eu toutefois des réponses satisfaisantes ou pas, je n'en sais rien. Le meilleur moyen pour les développer, c'est de venir participer à des échanges. Certains ont eu lieu au niveau départemental, vous les avez soulignés Madame, et c'est très bien. D'autres ont eu lieu au niveau de la CASA, Messieurs les Maires en ont parlé, et c'est parfait. Il faut continuer dans cette voie, car c'est par la proposition de décisions concrètes

que nous, CDD, nous pourrons transmettre les interfaces entre les élus et les citoyens et transmettre au Président LÉONETTI. Ensuite, des décisions seront prises à ce niveau.

Il est donc très important que cette pédagogie, cette participation pour présenter les préconisations, soient faites de manière à trouver les équilibres, vous en avez parlé aussi, entre l'urbanisation et la protection des milieux naturels, entre le développement économique et l'attention qu'on doit porter à la ressource en eau, le tourisme et la gestion de l'eau plus largement, et des problématiques. Tout cela a fait l'objet de vos propositions. Il faut aller plus loin dans les actes que vous avez définis vous-mêmes. Ce sont :

- L'innovation, il faut être très innovants en la matière. On l'a été en matière énergétique et on continue à l'être. La désalinisation n'est peut-être pas une solution, vous l'avez très justement remarqué et cela mérite d'être étudié et analysé de très près.
- Les investissements, tout ce qui peut être fait en ce domaine coûte de l'argent, beaucoup d'argent. C'est difficile. C'est l'État qui finance, mais l'État, c'est nous. Ce sont les impôts. Les collectivités, ce sont aussi les impôts. Il faut donc faire très attention à cela.
- L'éducation et la pédagogie des citoyens dans ce domaine, je le répète, et ce seront mes mots de conclusion.

Je vais demander à mon complice Jean-François TARASCO qui, outre le fait d'être un enseignant, a aussi la responsabilité au niveau du CDD d'un certain nombre de choses, de venir à côté de moi, de prendre un micro afin de s'exprimer sur ce qu'il pense de notre colloque et les conclusions qu'on peut en tirer.

Monsieur Jean-François TARASCO. – Je suis autorisé à intervenir en tant que « vieux chnoque ». Vous autorisez en fait à se tenir en face de vous tous et avec vous tous un des dinosaures du Conseil de Développement de la CASA. En effet, si ce colloque aujourd'hui, pour nous, revêt un caractère aussi particulier, c'est qu'il est également un point d'étape, un point de calendrier absolument important. Le Conseil de Développement de la CASA a, grosso modo, franchi le cap de ses 20 ans. On est très fier d'un colloque tel que celuici, car il démontre une fois de plus que se saisir d'un sujet prégnant et partagé, de l'opportunité de pouvoir échanger en respectant l'autre, la parole des pouvoirs publics, l'État, mais également que les corporatismes, les convictions associatives et philosophiques qui sont celles dont chacun d'entre vous et nous-mêmes, acteurs de terrain et acteurs du quotidien, sont porteurs au Conseil de Développement. Je crois que c'est une des très belles choses qu'on pouvait faire pour se saisir et essayer d'avancer sur un sujet aussi important que celui de l'eau. Les quelques petits pas que nous avons faits aujourd'hui sont importants.

Je vous rappelle que dans l'histoire du Conseil de Développement, un colloque pas si lointain que ça s'était déroulé aux espaces du Fort Carré. Il nous avait amenés à travailler sur le trait de côte. Il nous a amenés cette fois, non pas à être dans la thématique de l'eau potable, celle dont on a parlé aujourd'hui en rappelant cet étonnant cheminement entre l'amont et l'aval, entre les endroits où elle est et les endroits où on pense qu'elle est. Je fais une petite incise pour rendre un hommage appuyé à Jean-Pierre CLARAC qui a été

pendant très longtemps à nos côtés un expert absolument indispensable à notre compréhension et à notre éducation en matière de lecture du territoire et du paysage.

Cette eau potable, dont on a entendu aujourd'hui le représentant de la Chambre d'Agriculture nous dire à quel point c'est une hérésie de s'en servir pour l'arrosage. Moi, en tant que citoyen, j'estime que c'est une hérésie de devoir aller aux toilettes et de voir que ce que j'ai dans la cuvette, c'est de l'eau potable. Cela me rend encore plus malade, car je la croise à plusieurs reprises dans la journée et que je suis anéanti du fait de savoir que tirer la chasse d'eau signifie jeter entre 2 et 7 litres d'eau potable. Cette ressource est précieuse. Cette eau finit par arriver à la mer à un moment ou à un autre.

Cette ressource en eau revêt aussi d'autres aspects. Je vous rappelle et c'est pour cela que je me permettais de faire ce précédent rappel sur le colloque du trait de côte, que cette ressource en eau est aussi une possibilité de fournir de l'énergie à la terre. Aujourd'hui, les champs d'éoliennes sont un vaste sujet de controverses et on ne va pas l'aborder quelques instants avant notre cocktail de conclusion. Mais les champs de posidonie, je vous le rappelle, sont parmi les plus gros producteurs d'oxygène qui existent aujourd'hui sur terre.

Nous sommes actuellement dans une situation où l'eau est un continuum. Notre posture vis-à-vis de l'eau est quelque chose de fondamental. Il est admirable que le Conseil de Développement soit un lieu où on peut se permettre, sur le temps long, et c'est important, car la réaction épidermique relève du temps court, du temps très bref et douloureux, mais la réflexion relève du temps long.

Aujourd'hui, ce chemin de la goutte d'eau entre le moment où elle tombe sur les sites de Gréolières et le moment où, une fois redevenue de l'eau salée, elle baigne les posidonies qui vont fabriquer tout cet oxygène que nous pourrons respirer est quelque chose d'absolument fascinant. Or, ce qui est attendu de nous, Conseil de Développement, ce qui est attendu de vous, Mesdames et Messieurs, ce qui est attendu des jeunes générations, Bernard tu as mille fois raison de souligner l'importance de la présence d'étudiants à nos côtés avec nous aujourd'hui, ce qui est important, c'est que cette démarche, cette réflexion, cette importance, on la partage. Ce lien, c'est un commun. Quand on est dans un Conseil de Développement, on doit traiter des communs. Cette eau est un des magnifiques symboles de ce que peuvent être les communs.

Je suis très sensible et très touché dans le fait que vous soyez venus nombreuses et nombreux, contribuer, nous écouter et sans doute repartir chez vous tout à l'heure avec au moins autant de questions que vous aviez de convictions en arrivant. C'est absolument fondamental. Je suis aussi content de savoir que vous allez partir encore un peu plus ragaillardis dans votre envie de combattre, parce que ça aussi, c'est important. Je suis en même temps ravi et terrifié par la responsabilité qui mentionne Bernard, qui est que nous, Conseil de Développement, sommes à vos côtés un interlocuteur, un rouage pour pouvoir nous adresser aux élus du territoire.

Merci de nous faire confiance et merci de nous transmettre vos inquiétudes, vos convictions, vos coups de gueule. C'est tout ça qui construit notre travail au quotidien.

Monsieur Bernard TOMASINI – Merci Jean-François. Vous avez donc bien compris le message. Restez avec nous. Venez réfléchir avec nous. N'hésitez pas. Vous trouverez sur notre site du Conseil de Développement toutes les coordonnées pour venir nous rejoindre et venir participer à l'émergence de propositions à faire vis-à-vis des élus de la CASA.

Avant de vous convier à prendre le verre de l'amitié, je voudrais remercier très chaleureusement le Directeur Général des Services de la ville d'Antibes dont relève la villa, remercier Madame PASQUINI qui est la gestionnaire de cette magnifique villa Eilen Roc, remercier les services de la ville d'Antibes qui ont organisé la logistique de cette réunion, ainsi que les services de la CASA qui étaient présents et qui ont fait le nécessaire. Et puis j'ai oublié tout à l'heure de saluer la présence du Conseil de Développement du Pays de Grasse qui était représenté, et bien représenté, par son DG et aussi par un élu.

Voilà, j'ai fini. J'ai trop parlé. Je vous remercie encore de votre présence.